

(le gouverneur le reconnaît dans une lettre du 10 janvier 1843)¹⁾ n'empêche pas la même autorité d'admettre combien la situation est précaire. En 1842 sur 382 écoles 206 seulement fonctionnent pendant toute l'année, 37 n'existent que pendant six mois et 139 se tiennent pendant moins de six mois. 607 enfants indigents ne fréquentent aucune école.²⁾ Une inspection de toutes les écoles primaires au mois de mars est le point de départ d'une réorganisation générale du système scolaire. Cette réforme entraînera évidemment une nouvelle définition des droits du temporel et du spirituel à ce propos.

Les mêmes préoccupations agitent les pays voisins. En France la reprise des controverses religieuses pendant les années 1842—43 affecte nécessairement la question scolaire. Si des esprits érudits et audacieux comme Edg. Quinet et Michelet³⁾ exigent la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'école laïque, d'autres plus officiels s'attachent à maintenir le régime de l'Université, c'est-à-dire la primauté de l'Etat en matière d'enseignement et son contrôle de l'influence ecclésiastique. Cependant au lendemain de la révolution de Juillet la Charte révisée a inscrit la liberté d'enseignement dans son programme de réformes. Ce sont les catholiques libéraux qui revendiquent l'exécution de cette promesse, après le premier combat livré par Lamennais et l'*Avenir*. Après le vote de la loi Guizot (28 juin 1833) supprimant le monopole dans l'enseignement primaire ils poursuivent la campagne en faveur de la liberté du secondaire. Plusieurs projets déposés de 1836 à 1841 n'aboutissent pas. A partir de 1842 les doléances catholiques deviennent plus fréquentes. Une action vigoureuse contre le monopole universitaire est conduite par l'évêque Parisis, Louis Veuillot et Montalembert. Ce dernier publie, en 43, sa fameuse brochure *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement* où il prône le pétitionnement, arme avec laquelle les catholiques belges ont « créé une résistance légale au despotisme hollandais. » En 1844 le (second) projet Villemain aggravant le monopole provoque de nouvelles protestations de l'épiscopat. A la Chambre des Pairs, Montalembert avertit ses auditeurs qu'il s'est levé en France « une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Qu'on les appelle néo-catholiques, sacristains, ultramontains, le nom n'y

¹⁾ AGL, Chanc. N° 300.

²⁾ Extrait de l'Exposé de la situation, présenté aux Etats pendant la session de 1842.

³⁾ En 1841 Quinet est chargé du cours de littératures de l'Europe méridionale au Collège de France. Ses leçons de 1842 sont refondues dans *Les Révolutions d'Italie*. Les titres d'autres ouvrages (*L'Ultramontanisme*, *Le Christianisme et la Révolution française*) signalent davantage ses préoccupations. En 1843 il publie avec Michelet *Les jésuites*, œuvre de polémique érudite. Sainte-Beuve y trouve à redire. Mais Alfred de Vigny, Alexis de Tocqueville, Madame Récamier félicitent le lutteur, « décidé à refaire par la base l'éducation du genre humain. »